

Biens historiques

MOTIFS DE L'ATTRIBUTION DU STATUT

*Des témoignages de l'origine de la société
québécoise et de 350 ans de soins hospitaliers*

Les fonds d'archives et le Fonds ancien de la bibliothèque du Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec constituent, par leur authenticité, leur ancienneté, leur continuité et la richesse de leur contenu, une documentation incontournable pour connaître les origines de la société québécoise et l'histoire de 350 ans de soins hospitaliers.

La collection des Augustines renferme des objets particulièrement intéressants en raison de leur âge, de leur longue possession par la communauté, de leur provenance, de leurs qualités artistiques, de leur association avec des activités hospitalières ou de leur usage lié à des activités traditionnelles en voie de disparition et particulières aux communautés religieuses féminines.

C'est pour ces raisons que, le 13 novembre 2003, la ministre de la Culture et des Communications a classé à titre de biens historiques le Fonds des Augustines de la Miséricorde de Jésus du Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, le Fonds des enfants abandonnés, le Fonds de l'Hôtel-Dieu de Québec, le Fonds ancien de la bibliothèque du Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec et la collection des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec. Le même jour, elle a reconnu le Fonds de la Conférence des hôpitaux catholiques de Québec à titre de bien historique.

ADRESSE

La collection d'objets et les fonds documentaires appartenant aux Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec sont conservés au Monastère de la communauté situé au 75, rue des Remparts.



Une loi pour assurer la conservation du patrimoine québécois

Le Québec est détenteur d'un riche patrimoine. La Loi sur les biens culturels vise à favoriser l'identification, la sauvegarde et la mise en valeur des éléments les plus significatifs et les mieux conservés de ce patrimoine. À cette fin, la Loi permet de décréter des arrondissements et de classer ou de reconnaître des biens mobiliers et immobiliers, en raison de leur intérêt sur les plans architectural, historique, archéologique, ethnologique, esthétique ou autres, et de leur signification pour l'ensemble de la population.

Le corpus des biens culturels classés et reconnus témoigne de l'histoire du Québec et reflète les efforts du gouvernement pour préserver le patrimoine québécois.

**La collection Les carnets du patrimoine
vise à faire connaître les monuments,
les biens et les sites qui se voient attribuer
un statut en vertu de la Loi
sur les biens culturels.**

Direction de la Capitale-Nationale
225, Grande Allée Est
Rez-de-chaussée, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5

Crédits photographiques
Ministère de la Culture et des Communications, 2004

**Culture
et Communications**
Québec



FONDS ET COLLECTION DES AUGUSTINES DE L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC

Capitale-Nationale



UNE COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE À L'ŒUVRE À QUÉBEC DEPUIS PLUS DE 350 ANS!



*Coffre à 3 clefs
apporté de France par
les Augustines en 1639*

Fontaine et cuvette

Les Augustines sont arrivées de Dieppe en 1639 avec, dans leurs bagages, entre autres choses, une terrine en terre cuite, deux mortiers et pilons ainsi qu'un coffre à trois clefs pour conserver leurs documents importants. Elles venaient en Nouvelle-France pourvoir la colonie naissante en soins hospitaliers. En accomplissant sa mission, la communauté a, pendant plus de 350 ans, acquis, conservé et administré des biens, construit des bâtiments et accumulé des documents témoignant de ses activités et de son importante contribution à la fondation et à l'évolution du Québec.

Québec



NOTRE MÉMOIRE CONSERVÉE

GRÂCE AUX ARCHIVES...

Les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec ont préservé six fonds d'archives institutionnelles et douze fonds d'archives privées et associées. Le tout représente des centaines de mètres linéaires renfermant autant de trésors irremplaçables pour comprendre notamment l'évolution des soins hospitaliers au sein de la nouvelle colonie.

Parmi ces documents, trois fonds d'archives institutionnelles et un fonds d'archives privées se distinguent par leur valeur de témoignage, la richesse des informations qu'ils contiennent, leur rareté, leur intégralité et leur continuité. Ce sont :

- Le Fonds des Augustines de la Miséricorde de Jésus du Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec;
- Le Fonds des enfants abandonnés;
- Le Fonds de l'Hôtel-Dieu de Québec;
- Le Fonds de la Conférence des hôpitaux catholiques de Québec.



Voile de ciboire

Le Fonds des Augustines de la Miséricorde de Jésus du Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec couvre la période allant de 1637 à 1995. Concernant plus particulièrement le monastère, il décrit la vie matérielle et spirituelle de la communauté religieuse. On y trouve notamment les lettres patentes du monastère signées par Louis XIII (1639), le contrat de donation par la duchesse d'Aiguillon (1637), le premier historique de la communauté rédigé par mère Juchereau de Saint-Ignace, les règles de la communauté (1631 et 1768), les documents authentifiant des reliques, dont celles de la bienheureuse Catherine de Saint-Augustin et des jésuites martyrs, des livres de comptes et d'autres documents concernant les propriétés foncières, de même que de nombreuses photographies et des plans architecturaux. En raison des 350 années de vie religieuse qui y sont décrites, de la naissance de la ville de Québec jusqu'à nos jours, ces documents représentent de véritables trésors patrimoniaux permettant de connaître l'évolution de la communauté.

De 1801 à 1845, les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec ont recueilli régulièrement les enfants sans foyer laissés au monastère. Après 1845, ce sont les Sœurs de la Charité de Québec et les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec qui ont pris la relève. Le Fonds des enfants abandonnés constitue un témoignage rare, voire unique, de cette œuvre particulièrement importante au sein de la société.

Pour sa part, le Fonds de l'Hôtel-Dieu de Québec (1664-1997) contient la documentation qui fait ressortir la mission principale de la communauté, soit la promulgation des soins hospitaliers. Il renferme des documents touchant l'administration et la gestion financière de l'hôpital, tels que les livres de comptes, les écrits se rapportant

aux biens fonciers, les registres des malades, les registres de sépultures du cimetière de l'hôpital, ainsi que neuf mètres de photographies illustrant les soins donnés aux malades entre 1885 et 1986.

Quant au Fonds de la Conférence des hôpitaux catholiques de Québec (1932-1962), il témoigne du mouvement d'associations hospitalières faisant la promotion de la modernisation des techniques hospitalières à travers l'Amérique du Nord avant la nationalisation des services médicaux.

GRÂCE AUX LIVRES...

Renfermant environ 2 800 volumes datant des années 1601 à 1900, le Fonds ancien de la bibliothèque du Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec est composé en grande partie de livres religieux, parmi lesquels on trouve un antiphonaire (recueil de chants de l'office) et bréviaire romain (1670) ainsi que les sermons manuscrits de l'abbé Joseph de la Colombière, aumônier de la communauté. Ces sermons contiennent de précieux détails jetant une lumière sur les famines, épidémies et fléaux qui ont accablé la colonie entre 1691 et 1723. Le fonds renferme également une douzaine de volumes concernant la musique (1664-1858), 168 livres traitant de médecine (1676-1899), comme le *Traité universel des drogues simples* de Nicolas Lemery (1714), et certains volumes de cuisine, dont *Le nouveau cuisinier royal et bourgeois* de François Massialot (1732).

Châsse de la bienheureuse Catherine de Saint-Augustin



GRÂCE AUX OBJETS...

Au fil des siècles, les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec ont accumulé une quantité remarquable de biens de toutes sortes. Aujourd'hui, grâce à leur souci de préservation tout à fait remarquable, pas moins de 735 objets provenant de leur collection ont été retenus pour l'attribution d'un statut en vertu de la Loi sur les biens culturels. Il s'agit de biens antérieurs à 1800, ainsi que d'objets plus récents associés à des occupations particulières de la communauté ou à l'accomplissement de sa mission médicale. Le classement de ces 735 biens porte à 769, le nombre d'objets mobiliers appartenant aux Augustines inscrit au Registre des biens culturels.

La provenance de ces objets est diverse. En effet, la collection renferme quatre biens apportés de France par les fondatrices en 1639 (une terrine en terre cuite, deux mortiers et pilons ainsi qu'un coffre à trois clefs), douze commandés ou achetés en France pendant le Régime français, ainsi que de nombreux dons. Parmi les illustres donateurs, mentionnons : la duchesse d'Aiguillon, les Augustines de Dieppe, les Carmélites de Paris, Barbe de Boulogne (veuve du gouverneur d'Ailleboust de Coulonge), le gouverneur Daniel Rémy de Courcelle, l'intendant Jean Talon, Mgr Jean-Olivier Briand, les Pères Jésuites et l'abbé Louis-Joseph Desjardins.

On a retenu aussi bien des objets de la vie quotidienne (chaises, ustensiles, encriers), des objets de culte (calices, bénitiers, crucifix, tabernacles, voiles de ciboire) et des œuvres d'art (statues, tableaux), que des biens liés à la mission hospitalière des Augustines (bouteilles et cruches de pharmacie, bassines, instruments chirurgicaux) ou à leurs activités artisanales (broderies, dentelles, ouvrages en cire, fleurs artificielles, paniers à ouvrage). Tous ces biens se distinguent par leur état de conservation exceptionnel et par l'éclairage qu'ils jettent sur les activités de la vie quotidienne d'une communauté religieuse vouée aux soins infirmiers, au fil des trois derniers siècles.

